

VISA de STAGE

Version: 03/09/2018

PERSONNES ELIGIBLES AU VISA DE STAGE:

- Le visa de stage sera accordé durant le cursus scolaire ou immédiatement après l'obtention du diplôme (License / master) , mais l'écart entre la date de l'obtention de ce même diplôme et le début du stage ne devra pas être supérieur à un an.
- Les demandes de visa de stage dans le cadre du programme VIE seront acceptées.
Seules les demandes complètes seront acceptées conformément à la liste de documents fournie par Business France. Un salaire minimum de RS.3.60 Laks par an sera exigé.

DOCUMENTS REQUIS POUR LE VISA DE STAGE

- 1 Passeport original valide pour un minimum de 6 mois (ou pour la durée souhaitée si supérieure) comportant au moins 3 pages vierges (dont deux côte à côte)
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux normes du gouvernement indien comme mentionné sur notre site internet
 - Attention : les photos établies dans les machines automatiques déployées sur le territoire français ne sont pas compatibles
 - Vos photos doivent être collées sur votre formulaire : la première dans le cadre prévu page 1, la seconde en bas à droite de la page 2
 - Veuillez noter que des machines compatibles aux normes indiennes sont à votre disposition dans nos bureaux
- 4 Un exemplaire du formulaire de demande de visa en ligne du Gouvernement Indien
 - Votre formulaire devra être signé en page 1 sous la photographie. Cette signature sera scannée et devra correspondre à la signature de votre passeport.
 - Vous devez valider vos données ainsi que la déclaration en page 2 en apposant votre signature en bas de la page 2
- 5 **Une lettre officielle de confirmation d'admission d'une université/école/établissement d'études supérieures indien / Société indienne ou ONG à un stage, indiquant clairement sa durée et le salaire versé. Ce document doit être rédigé en anglais et comporter le tampon et la signature de l'établissement**

Salaire

 - Dans le cas d'un stage dans une entreprise la rémunération est obligatoire et doit être d'un minimum de Rs. 7.80 Lakhs par an(900€/mois)
 - Une lettre de la société/ organisation confirmant qu'ils s'assureront de votre départ de l'Inde après votre stage
- 6 **Attestation originale rédigée sur papier entête et en anglais selon le modèle du formulaire «Income tax payment undertaking» ce document devra être tamponné et signé**
- 7 **Preuves de «graduation» : diplôme ou attestation de l'école confirmant la validation du diplôme (les équivalence ou niveaux ne sont pas acceptés**
- 8 Preuve d'enregistrement de la société/ONG (Certificate of incorporation/ trust deed...)
- 9 VFS declaration filled up and signed

DOCUMENTS ADDITIONNELS

**Si le requérant effectue un stage en établissement d'enseignement supérieur / ONG et n'est pas rémunéré :
Garantie bancaire**

Si autofinancement : lettre de garantie bancaire originale émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du requérant attestant sa capacité à subvenir à des dépenses d'un montant minimum de 900 € par mois pour couvrir les frais d'études, de logement et de nourriture en Inde pendant la durée totale du séjour.

Si caution d'un tiers : lettre de garantie bancaire originale émise par la banque, sur papier en-tête, au nom du tiers attestant sa capacité à subvenir aux dépenses du requérant à hauteur d'un montant minimum de 900 € par mois pour couvrir les frais d'études, de logement et de nourriture en Inde pendant la durée du séjour

Merci de noter que dans le cas d'un stage en entreprise le salaire minimum est obligatoire et ne peut être remplacé par une garantie bancaire

I Dans le cas d'un stage en entreprise sponsorisé par l'AIESEC

Une copie du « certificate of incorporation » de l'entreprise / preuve d'enregistrement de la société

Lettre de l'AIESEC en France (document original)

Lettre de l'AIESEC en Inde (document original)

Pour les titulaires de passeports étrangers

Une lettre du requérant expliquant la raison pour laquelle il effectue sa demande de visa en France



Pour les titulaires de passeport étrangers résidents en France depuis plus de 24 mois (recommandé, mais pas obligatoire)

- Photocopies ou justificatifs du statut de résident: 2 factures (électricité / gaz / téléphone / internet) une récente et une datant d'il y a 24 mois, ou les 3 derniers avis d'imposition, ou les trois derniers avis de taxe foncière, carte de séjour, visa valide. Si vous n'êtes pas en mesure de fournir ces documents ou que vous n'êtes pas résident depuis au moins 24 mois, le délai de traitement de votre demande risque d'être plus long

Pour les requérants ayant des origines pakistanaises

- Reference Form en fonction de vos origines / nationalité
- Documents additionnels si applicables

Je confirme avoir fourni une demande de visa complète et avoir pris connaissance des délais minimum de traitement de ma demande et les accepte.

Date: _____

Signature: _____